



14ème législature

Question N° : 103642	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse >maladies rares	Analyse > prise en charge. cystite interstitielle.
Question publiée au JO le : 28/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le syndrome de la vessie douloureuse, aussi appelé cystite interstitielle (CI). Cette maladie très handicapante et douloureuse a des conséquences pouvant s'avérer très graves au niveau de la vie sociale, professionnelle, familiale ou encore sentimentale. Elle est également un frein concret à la pratique des loisirs, aux déplacements, au repos. Les malades sont donc loin de pouvoir mener une vie sereine. À ce jour, les traitements proposés ne donnent pas de résultats probants et 70 % des victimes ne constatent pas d'amélioration de leurs symptômes. Il lui demande de son Gouvernement sur cette question. Il lui demande également son avis sur les différentes revendications de la pétition signée par près de 1 500 personnes sur la plateforme *change.org* intitulée « c-i-une-maladie-taboue-quotidiennement-douloureuse-et-incurable-qui-peut-vous-toucher-à-n-importe-quel-âge-aidez-nous ». Sont notamment réclamées des actions concrètes comme la reconnaissance de la CI comme affection longue durée (ALD), la demande d'une carte de stationnement handicapé pour trouver des toilettes en urgence lors des déplacements mais également une démarche de recherche réelle sur les véritables causes de cette maladie.